

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ n° 2020 – 063 du 19 juin 2020

Objet : Arrêté du Maire pour la délégation d'une partie de ses fonctions à Monsieur François BELLANGER – 2^{ème} Adjoint.

Le Maire de la commune de CHEMAZE,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 26 Mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-18, qui confère au Maire de pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal

ARRETE

Article 1 : Monsieur François BELLANGER – 2^{ème} Adjoint – est délégué pour :

- Traiter et suivre les dossiers afférents à la voirie, chemins et Cimetière (travaux de la voirie, terrains, travaux dans le cimetière...)
- Traiter et suivre les dossiers afférents à l'environnement (entretien des terrains, travaux paysagers, balayage, fleurissement...)
- Pouvoirs de police du maire (respect des mesures de sécurité routière, circulation dans le centre-bourg, respect des mesures dans le cadre de la crise sanitaire)

Article 2 : La présente délégation de fonction est accordée pour toute la durée du mandat de Monsieur Yves GUINHUT – Maire – à compter du 26 mai 2020.

Article 3 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Château-Gontier
- Monsieur François BELLANGER

Fait à Chemazé, le 19 juin 2020

Le Maire,

Notifié le
François BELLANGER

